Procès-verbal de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales - CSOE

Date : 29 SEPTEMBRE 2026
Lieu : Distanciel (visio)
Heure : 19H00

<u>Présents :</u> Mme Claudine DUPUY, M. Bertrand HUBY, M. Jérôme Canabady MOUTIEN, M. Orwa GHIVALLA, M. Jean-Pierre GAUTHIER, M. Georges GRIMAUD

Assistaient également à la réunion

- Mme Elise De Laissardière, Administratrice Judiciaire Provisoire (AJ) ;
- Dominique Goumane, Directeur Général de la Ligue Réunionnaise de Football.

Ordre du jour

1. Ouverture de séance par l'administratrice provisoire
2. Présentation du rôle et des missions de la commission ;
3. Présentation du calendrier électoral ;
4. Désignation du Président de la CSOE.

Déroulement de la séance

1. Propos liminaires de l'administratrice provisoire

Mme De Laissardière, Administratrice Judiciaire Provisoire, ouvre la séance en remerciant l'ensemble des membres pour avoir accepté de siéger au sein de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales. Elle souligne que cette mission est exercée à titre totalement bénévole et qu'elle nécessite disponibilité, indépendance et sens des responsabilités. Elle tient à saluer l'engagement des membres qui ont accepté de consacrer de leur temps au service de l'intérêt général du football réunionnais.

Ligue Réunionnaise de Football
18 route Philibert TSIRANANA
97490 Sainte-Clotilde

Elle rappelle que la Ligue Réunionnaise de Football constitue une institution majeure de la vie sportive réunionnaise. Avec plus de 30 000 licenciés, elle représente la plus importante ligue sportive de l'ensemble des territoires ultramarins français. Au-delà de ses licenciés, la ligue fédère également des dizaines de milliers de passionnés, bénévoles, éducateurs, arbitres, dirigeants et supporters qui font vivre le football sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Mme De Laissardière indique être consciente du contexte particulier dans lequel la commission est amenée à exercer ses missions. Elle souligne que les membres ont accepté d'assumer une responsabilité importante, en sachant que leurs décisions pourraient faire l'objet de contestations, de recours ou de critiques.

Elle rappelle que la mission de la CSOE est essentielle pour garantir la sincérité, la régularité et la transparence des opérations électorales. Elle invite les membres à exercer leurs fonctions avec sérénité, indépendance et objectivité, dans le strict respect des statuts, des règlements fédéraux et des décisions de justice ayant conduit à la réorganisation du processus électoral.

Enfin, elle assure les membres de son plein soutien ainsi que de celui des services administratifs de la ligue pour leur permettre d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions possibles. L'objectif avoué est que les travaux de la commission contribuent à restaurer un climat de confiance et à permettre à la Ligue Réunionnaise de Football de retrouver une gouvernance pleinement légitime à l'issue du scrutin du 29 novembre 2026

2. Rôle et missions de la CSOE

L'Administratrice Judiciaire Provisoire présente les missions générales confiées à la Commission de Surveillance des Opérations Électorales, notamment le contrôle de la régularité des opérations électorales, l'examen des candidatures et le respect des dispositions statutaires et réglementaires applicables.

3. Présentation du calendrier électoral

Dominique Goumane, Directeur Général de la Ligue, présente aux membres le cadre général du processus électoral ainsi que le calendrier arrêté par l'Administratrice Judiciaire Provisoire. Il informe la commission que :

- le lancement de l'appel à candidatures est fixé au 30 septembre 2026 ;
- la date limite de dépôt des candidatures est arrêtée au 30 octobre 2026 à minuit ;
- l'Assemblée Générale Élective est programmée le 29 novembre 2026.

Il rappelle également les missions et responsabilités de la CSOE dans le cadre de ce calendrier.

Ligue Réunionnaise de Football
18 route Philibert TSIRANANA
97490 Sainte-Clotilde

4. Mise à disposition des documents de référence

Afin de permettre aux membres d'exercer pleinement leurs missions, Mme De Laissadière propose la transmission des documents suivants :

- les décisions ayant conduit à l'annulation des précédentes élections ;
- l'ordonnance de nomination de l'Administratrice Judiciaire Provisoire ;
- le cahier des charges comprenant le calendrier des élections ;
- les statuts de la Ligue Réunionnaise de Football.

5. Élection du Président de la CSOE

Il est procédé à la désignation du Président de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales.

Après délibération, les membres élisent à l'unanimité Jérôme Canabady MOUTIEN en qualité de Président de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales.

L'intéressé remercie les membres de la commission pour leur confiance et s'engage à assurer ses missions dans le respect des principes de neutralité, d'impartialité et de transparence qui régissent les opérations électorales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à Saint-Denis, le 29/09/26

Le Président de la CSOE

Jérôme Canabady MOUTIEN

Ligue Réunionnaise de Football
18 route Philibert TSIRANANA
97490 Sainte-Clotilde